

11^{ème} RALLYE TT DES 7 VALLEES D'ARTOIS PAS-de-CALAIS

31 octobre – 1^{er} & 2 novembre 2025

Permis d'Organisation FFSA n° 579 en date du 23/07/2025

NOTE IMPORTANTE

Le comité d'organisation du Rallye TT des 7 Vallées d'Artois sera heureux de vous accueillir pour cette 11^e Édition, que vous soyez journalistes, photographes ou vidéastes, représentant les médias nationaux ou régionaux.

Suite, au développement médiatique que permet le web, beaucoup de reporters ou photographes seront présents. Toutes ces personnes seront les bienvenues. Toutefois, dans le but d'optimiser l'organisation et d'éviter les risques d'accidents, nous vous demanderons de respecter les règles de l'organisation. Dans le cadre du Championnat de France des Rallyes Tout Terrain, il est demandé aux photographes et aux vidéastes de prendre connaissance des conditions suivantes :

- **Accréditations**

Devant le nombre croissant de nouveaux médias représentant les sites web, les reporters ne possédant ni licence média FFSA 2025 (+ chasuble numéroté), ni accréditation fournie par un service de presse officiel (lettre accréditive + RC Pro), devront être en mesure de fournir au minimum un justificatif d'assurance professionnelle (RC Pro) qui couvre l'exercice de leurs fonctions dans la discipline du sport automobile et un justificatif d'activité (SIRET) ; à défaut, aucune accréditation ne sera délivrée sans la présentation de ces documents.

L'organisation se garde le droit de refuser une demande, même complète et en règle, dans le cas où une personne (physique ou morale) se serait mal comportée au niveau de la sécurité, des autorités, des commissaires, de l'organisation ou d'autres personnes impliquées dans le rallye.

- **Images et productions**

En échange de l'accréditation fournie par l'organisation, vous saurez gré de nous remettre une copie de votre production sans participation financière. Un crédit vous mentionnera comme auteur. Vous resterez toujours propriétaire de vos clichés, tous les droits sont réservés.

La prise de photos par drone est strictement interdite, un accord d'exclusivité a été contracté entre un exploitant d'aéronefs et le R7VA.

- **Décharge de responsabilité**

Pour toute demande d'accréditation il vous est demandé de remplir le document de décharge de responsabilité des organisateurs ci-dessous. Ce document sera à remettre avec votre dossier.

- **Identification**

Un badge « MÉDIA ACCRÉDITÉ » vous sera remis le vendredi soir avant le début des épreuves : son port, combiné à celui d'une chasuble FFSA ou aux normes (vert foncé + bandes), est obligatoire durant toute la durée de l'événement.

Les forces de l'ordre ainsi que les officiels de l'épreuve sont informés de ces conditions obligatoires. Toute personne n'ayant pas de chasuble officielle et son badge se verra mis en demeure de quitter le rallye et ne pourra prétendre à une nouvelle accréditation.

L'accréditation, badge ou chasuble ne vous autorise pas à être dans les endroits interdits au public suivant les normes de sécurité édictées par la FFSA.

Conscients du travail important que vous effectuez pour la promotion des rallyes, ces précautions ne sont pas prises pour restreindre le cadre de votre travail, mais pour que le rallye se déroule le mieux possible, dans l'intérêt de tous.

MERCI POUR VOTRE INTÉRÊT